

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/000760**
n°de gestion : **1967B00006**
n°SIREN : **955 512 074 RCS Villefranche - Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 18/04/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

KWINTET FRANCE société par actions simplifiée

320 rue Georges Foulc 69400 Villefranche Sur Saone -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

décision de l'associé unique du 28/03/2006 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification relative aux dirigeants d'une société de personnes

06/000760

1967B6

18 AVR. 2006

KWINTET FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.235.140 €
Siège social : 320, rue Georges Foulc – 69400 Villefranche sur Saône
955 512 074 RCS Villefranche-Tarare

-ooOoo-

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 MARS 2006**

Procès-verbal

L'an 2006, le 28 mars.

La soussignée :

Wagram Deelnemingen I BV
société de droit Néerlandais
dont le siège social est A Panwstraat 51 – 2582 AP Den Haag – Pays-Bas
représentée par Monsieur Herman Marsman dûment habilité aux fins des présentes

Agissant en qualité de seul associé de la société Kwintet France, société par actions simplifiée au capital de 3.235.140 euros, dont le siège social est 320, rue Georges Foulc – 69400 Villefranche sur Saône.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour proposé par le Président et ci-après reproduit :

1. - Démission du Président et nomination d'un nouveau Président ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération.
2. - Pouvoirs pour les formalités légales.

A, ainsi que le lui permet les dispositions de l'article 14 des statuts de la Société pris les décisions suivantes :

Première décision

L'associé unique prend acte de la décision de Monsieur Flemming Enevoldsen de démissionner des ses fonctions de Président à effet ce jour et décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau Président pour une durée non limitée :

Monsieur Anders Grönlund
demeurant Hunderupvej 57 – DK-5000 Odense C – Danemark

Dans l'exercice de ses fonctions de Président, Monsieur Anders Grönlund disposera des pouvoirs prévus à l'article 11.2 des statuts de la Société.

En accord avec Monsieur Anders Grönlund, l'associé unique décide que celui-ci ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de Président.

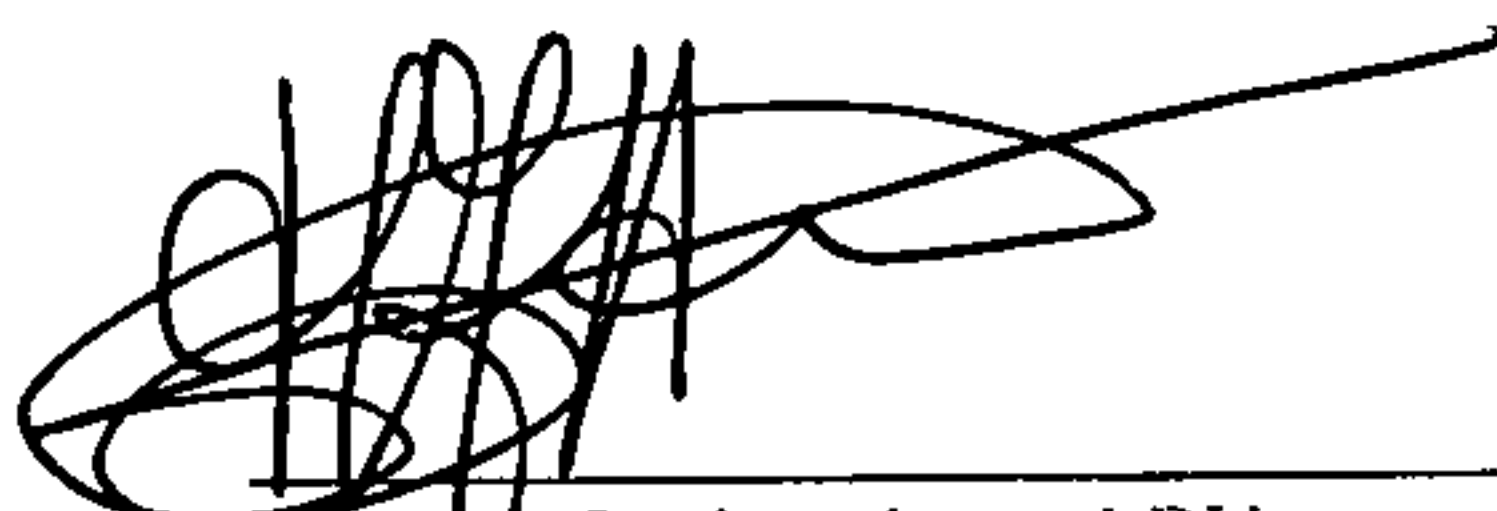
Toutefois, Monsieur Anders Grönlund aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation des justificatifs.

Monsieur Anders Grönlund, préalablement pressenti a déclaré accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Deuxième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.


Wagrain Declnemingem I BV
par : M. Herman Marsman